COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 8 Juin 2022

Présents : Denis CHEVALLIER, André ROJAT, Thierry NICOUD, Jean-Pierre DETROYAT, Sandrine MARGAILLAN, Lionel AVIT, Sébastien CALLET, Jocelyne COTTE, Christian FERROUILLAT, Véronique GERMAIN, Emmanuel NICOUD, Thierry RUF, Sylvie SEYSSEL, Cédric VEYRET.

Excusée : Justine REY

1. **Délibération pour numérotation bâtiment communal**

M. Le Maire indique que, suite à l'achat du hangar de la famille Fauvel, il y a lieu de lui donner une numérotation afin de le dissocier de la maison d'habitation.

Grande Rue – Bâtiment communal : N° 617

Délibération votée à l'unanimité

2. **Délibération pour régularisation terrain de voirie à la Vieille Eglise**

M. Le Maire indique que la famille VION a demandé à faire délimiter les voies communales affectées à la domanialité publique en limite de sa propriété pour les voies suivantes : Chemin de Micoudière, Route de la Vieille Eglise et Impasse de la Vieille Eglise et qu'il y a lieu de prendre une délibération pour régulariser cette situation. Le bornage a été réalisé le 16 mai 2022.

M. Le Maire précise que la commune va récupérer 320 m2 de terrain, et qu'une proposition d'achat a été faite au prix de 1€ du mètre carré.

Délibération prise à l'unanimité.

3. **Délibération pour régularisation terrain de voirie Impasse de la Laiterie**

M. Le Maire indique qu'une situation similaire existe Impasse de la Laiterie, comme évoquée lors du conseil municipal du 28 mars 2022 mais qu'il s'agit d'un emplacement réservé. La surface concernée est de 170 m2 et une proposition d'achat a été faite pour 1€ du mètre carré.

Monsieur le Maire indique que cette situation nécessite aussi la prise d'une délibération.

Délibération votée à l'unanimité.

4. **Délibération pour détermination du prix des services périscolaires à la rentrée 2022**

M. Le Maire indique, au conseil, que le traiteur Cécillon a transmis le contrat de livraison des repas pour l'année scolaire 2022-2023 avec un courrier précisant que suite à une hausse généralisée des prix, le prix du repas va augmenter de 10 % à compter de septembre 2022. Il ne sera garanti que jusqu'en janvier 2023, date à laquelle un nouveau point de situation sera fait.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'augmenter le prix de 3.90€ à 4.10€ à compter de septembre 2022 ce qui représente une hausse de 5% et de revoir la situation au mois de janvier 2023.

5. **Délibération pour prolongation du contrat de Mme SIMIEN BARON**

M. Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une proposition a été faite à Mme SIMIEN BARON pour le remplacement d'un agent titulaire absent sur la fin de l'année 2022, mais également pour prolonger son contrat actuel jusqu'à mi -juillet pour l'entretien des bâtiments communaux et l'arrosage des espaces verts.

Délibération prise à l'unanimité.

6. **Délibération pour modification des règles de publicité des actes à compter du 1er juillet 2022**

Monsieur le Maire précise qu'à compter du 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales. Cette réforme est prévue par l'ordonnance n°2021-1310 et le décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021. La publicité des actes se fera désormais par voie électronique, néanmoins, par dérogation, les communes de moins de 3500 habitants peuvent choisir, par délibération, entre l'affichage, la publicité sur papier ou la publication électronique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de continuer à faire la publicité des actes par voie d'affichage.

7. **Délibération pour autorisation signature convention avec le Tichodrome**

Le Maire indique, que suite à la décision prise lors du conseil municipal du 3 mai 2022 de valider la convention avec le Tichodrome, une délibération doit être prise pour l'autoriser à signer cette convention.

Délibération prise à l'unanimité.

8. **Etude devis pour choix cuisiniste nouvelle cantine**

André ROJAT, premier adjoint, présente les projets proposés par l'entreprise Blin et l'entreprise Nouvel Air. Le devis s'élève à 35 641.00 € pour l'entreprise Blin et 35 549.00 € pour l'entreprise Nouvel Air.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide de valider le devis de l'entreprise Nouvel Air.

9. **Etude devis pour la pose d'une borne de recharge électrique**

M. Le Maire indique que l'entreprise Vicat Electricité a transmis un devis pour l'installation d'une borne électrique sur la commune pour un montant de 6 378,00 €HT en précisant qu'une subvention de 2600 € pouvait être demandée.

Jean-Pierre DETROYAT, adjoint en charge de l'urbanisme et délégué au sein du TE38, indique qu'un schéma directeur est en cours d'élaboration au TE38 sur cette thématique, que le délai d'installation serait plus long mais qu'il serait possible de bénéficier d'une réduction de 75% des coûts de raccordement pour les bornes prévues dans ce schéma directeur.

Le conseil, après en avoir délibéré à l'unanimité, est d'accord pour lancer l'étude pour la pose d'une borne de recharge électrique.

10. Réunion commission cimetière

M. Le Maire demande qu'une réunion de la commission cimetière soit programmée avant l'installation du caveau communal et de l'ossuaire. Une réunion est programmée le lundi 20 juin 2022 à 17h00. Un rendez-vous va être pris avec la commune de La Rivière qui a déjà un ossuaire.

11. Réunion commission ressources humaines

André ROJAT, premier adjoint, propose de réunir la commission ressources humaines afin d'avancer le travail pour la mise en place du RIFSEEP pour les agents. Une réunion est programmée le mercredi 15 juin 2022 à 19h30.

12. Réunion pour projet salle multi activités

M. Le Maire souhaite programmer une réunion afin d'aborder le projet de salle multi activités. Une réunion est prévue le lundi 20 juin 2022 à 19h00.

13. Urbanisme

- DP NEIGE : construction d'un mur en gabions sur limite séparative entre sa parcelle et celle appartenant à la commune : accordé
- DP WATT ET HOME : pose de panneaux photovoltaïques : accordé
- PC LAMBERT : extension d'une maison individuelle, création d'une piscine et ses annexes : en cours d'instruction

14. Questions diverses

- SYMBHI : Christian FERROUILLAT a assisté à une réunion sur les zones humides. Il indique au conseil que Varacieux a plusieurs zones humides et qu'il serait intéressant de faire venir le Symbhi lors une réunion pour avoir des informations complémentaires sur ces zones.
- Un courrier a été reçu indiquant la dangerosité des véhicules au niveau de l'intersection Traverse de Roua avec la Route de la Combe du Lin. Les élus vont se rendre sur place.
- Un groupe de personnes qui organise un tronçon de la marche fantastique 2022 va bivouaquer à Varacieux sur le terrain de football à côté de l'école le 13 juillet 2022.
- Un point est fait sur les subventions attribuées à la commune (DSIL, Plan Ecole, subventions demandées dans le cadre des travaux du cimetière).
- Un devis a été demandé à l'entreprise Toutenvert pour la création d'un cheminement piétonnier. Le devis s'élève à 65 681€ HT.
- Un courrier a été adressé à la commune de Varacieux et à la commune de St Vérand concernant l'affaissement d'une cave voûtée suite au passage d'engins lourds Impasse de Doz sur la commune de St Vérand. Le rapport d'un expert a été transmis. La commune de Saint-Vérand a décidé de fermer le chemin aux gros véhicules. Une solution pourrait être de déplacer le chemin vers le talus. Une proposition d'échange de terrain, avec le propriétaire du talus, a été faite.
- La municipalité organise un repas avec les agents le 26 juin 2022.
- Sandrine MARGAILLAN, adjointe en charge des affaires scolaires, présente le projet chiffré de l'aire de jeux à destination des enfants. Il sera situé à côté du terrain de football, les jeux ont été choisis par le conseil municipal des enfants. Un dossier de demande de subvention va être déposé auprès de la Région.
- Présentation du projet chiffré pour la maison Glénat. Le montant des travaux s'élève à 425 000 € TTC.

- Suite au changement de prestataire concernant les livraisons de gaz, les cuves vont être déposées les 18 et 19 juillet 2022. Les agents communaux doivent enlever les grilles et casser un muret.
- PyroEvent vient de transmettre le devis pour le feu d'artifice de la vogue, le montant du devis est le même que l'année dernière mais avec une séquence de moins. Pour conserver le feu d'artifice des années précédentes, il faut rajouter 500 euros. Le conseil valide le devis d'un montant de 2 500 € par 14 voix pour et 1 abstention.
- Validation du devis pour le broyage pour deux passes pour un montant de 6 300€.
- Pour le broyage sous l'église, un devis de 100 € de l'heure a été reçu.
- La porte de la salle des fêtes n'a pas encore été réparée, une relance sera faite au prestataire.
- Lionel AVIT indique que des plantations seront faites à l'automne sur les deux ilots à l'entrée Sud du village, il indique également qu'une décoration sera fixée.
- Lionel AVIT indique également avoir été interpellé par une habitante de la commune pour un arbre mort en bordure de route.
- Un marché des artisans est programmé le 3 juillet 2022.
- André ROJAT indique que le bilan de la soirée irlandaise est positif, une réunion est prévue avec le comité des fêtes le jeudi 9 juin 2022.
- Un arrêté doit être pris pour réglementer le passage sur le plateau ralentisseur à 30 km/h

PROCHAIN CONSEIL : jeudi 7 juillet 2022 à 19h30

Denis CHEVALLIER
Maire

MAIRIE de VARACIEUX
38 (Isère)

Mairie de Varacieux – Place du 19 Mars 1962 – 38470 VARACIEUX
Tel : 04.76.64.22.29 E-mail : varacieux@mairie-varacieux.fr